



Défense face à un agresseur

Par Xellos

Bonjour,

J'ai une question hautement stupide :

Ma compagne ayant été violée quand elle était jeune, nous nous posons la question de savoir si elle avait le droit de porter une bombe lacrymogène sur elle pour repousser un éventuel agresseur.

La logique voudrait que "oui" (et ce, pour toute personne)

Mais la Loi dit ceci :

Peut-on porter une arme pour se défendre (couteau, bombe lacrymogène, etc.) ?

- Oui, mais uniquement certaines armes de catégorie D et sous réserve d'avoir un motif légitime.

mais

- Prétendre que l'arme servirait à mieux affronter une altercation ou un danger ne constitue pas un motif légitime.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33658>

J'ai bien l'impression que la Loi dit "oui, vous avez le droit de vous défendre, mais sans outils pour vous défendre"

La question est donc :

- Quel outil ma femme peut-elle légalement porter dans l'espace public pour neutraliser une agression envers elle ou nous deux ?

- Quel outil puis-je porter dans l'espace public pour neutraliser une agression envers elle ou nous deux ?

Bonne journée.